



Transport Québec
a/s monsieur Donald Martel
Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
3950 Boul. Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec)

280

DB3
Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et
Saint-Nazaire Quartiers de Delisle et de l'Isle-
Maligne

6211-06-062

Objet : Voie de contournement Alma-St-Nazaire

Monsieur,

Comme vous le savez, la voie de contournement du secteur d'Isle-Maligne intéresse particulièrement la municipalité de Saint-Nazaire dans la mesure où elle offre des opportunités en termes de mise en valeur commerciale et industrielle, lesquelles étaient en partie présentes avant la planification de cette voie. La planification de cette voie vient modifier l'organisation du territoire et a interpellé la municipalité dans la perspective de préciser ses affectations territoriales au voisinage du carrefour giratoire prévu au croisement des routes 172 et 169.

Dans la planification qu'elle envisage, la municipalité projette la mise en place de fonctions commerciales dans le quadrant sud-ouest du carrefour giratoire et des fonctions industrielles dans le quadrant nord-ouest, de sorte que dorénavant, les fonctions de type urbain seraient contenues par la nouvelle route vers l'ouest.

Dans le contexte où la municipalité est à revoir ses affectations industrielles, elle a entrepris des discussions avec la MRC de Lac-St-Jean-Est afin d'intégrer les aires concernées à une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ, requérant ainsi une modification au schéma d'aménagement et de développement pour circonscrire le périmètre d'urbanisation du secteur, en coordination avec le MAMROT. C'est dire que cette action est déjà en cours et se poursuivra au cours des prochaines semaines.

Parallèlement, dans le cadre du processus d'audiences publiques (Bape) une médiation a été entreprise auprès de trois demandeurs, soit Constructions Proco Inc., une entreprise de Saint-Nazaire, laquelle est propriétaire des terrains concernés, le Marché Métro Dubé et un troisième commerce. L'objet principal de cette médiation vise pour les deux premiers interlocuteurs à s'assurer d'accès adéquats pour l'aménagement commercial projeté.

Plus haut, plus loin

Il appert des discussions que quatre scénarios ont été envisagés, soit :

- De décaler la nouvelle route d'environ 50 mètres vers l'est, comme le propose Proco ;
- De remplacer le carrefour giratoire par des feux lumineux ;
- De prévoir des accès à l'intérieur même du carrefour giratoire ;
- De procéder à l'expropriation au carrefour des actuelles routes 172 et 169, afin de permettre un accès sécuritaire au complexe commercial projeté.

Dans ce contexte, nous tenons à vous réitérer l'intérêt de notre municipalité qui, dans le cadre de cette médiation, est de s'assurer que le développement des zones commerciales et industrielles projeté soit favorisé et que les accès aux zones concernées soit à la fois fonctionnels et sécuritaires. Bref, la municipalité tient à ce que vous vous assuriez que la faisabilité de la mise en valeur projetée de ces zones ne soit pas compromise par la configuration de la nouvelle route et les accès prévus pour ces zones.

Espérant en votre habituelle collaboration, veuillez accepter, monsieur Martel, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Sauvé'.

Monsieur Martin Sauvé, maire

**c.c. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Constructions Proco Inc.**